

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2023

ABROGATION DU REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET
CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1164)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS80

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« retraite »,

insérer les mots :

« et d'analyse des conséquences du déclin accéléré de notre natalité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étudier l'impact de la situation démographique de notre pays sur l'avenir de notre système de retraite.